

# Qui sera la plus belle gamine ?

■ Un concours de Mini-Miss, prévu cet été, soulève l'indignation.

**Y** aura-t-il l'été prochain un concours pour désigner la plus jolie gamine du pays ? Le comité Miss Belgique songe en tout cas à organiser l'élection de la Mini-Miss (âgée de 6 à 10 ans) à La Panne le 21 juillet, là où leurs aînées rivaliseront de minois et de cuisses pour ceindre l'écharpe 2016.

Ces concours sont interdits depuis 2013 en France parce qu'ils participent à une hypersexualisation précoce des enfants. Anticipant les critiques, le comité Miss Belgique minimise la portée de l'"événement", qui ne devrait pas être un concours à l'américaine avec bikinis et faux cils mais *"juste un peu de mascarade"*.

## Les interdire ?

Mercredi, la ministre des Droits des femmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Isabelle Simonis (PS), a dénoncé ce projet au quart de tour. Outre l'hypersexualisation des petites filles *"qui contribue notamment à cantonner les futures femmes à cer-*

*tains rôles"*, ce type de concours soulève des problèmes de construction identitaire, de santé mentale et du travail des enfants, insiste-t-elle.

Des fillettes de 6 à 10 ans sont confrontées aux diktats de la minceur et se retrouvent exposées de manière flagrante à des discriminations basées sur le physique, s'indigne-t-elle. Ces enfants risquent de construire une image d'eux-mêmes et de leurs corps au travers du regard d'un jury qui jugera s'ils sont beaux ou non.

La ministre des Droits des femmes veut réglementer ces pratiques en trouvant *"le chemin juridique adéquat"*. Isabelle Simonis compte élaborer une charte contre l'hypersexualisation des enfants à destination des acteurs éducatifs et du grand public. En collaboration avec le ministre-Président en charge des Droits de l'enfant, Rudy Demotte (PS), elle lancera prochainement une concertation avec le délégué général aux Droits de l'enfant, Bernard Devos, et d'autres acteurs de terrain pour envisager l'éventuelle interdiction de ce type de concours.

**An. H.**